

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



Direction Générale
de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique

Rapport d'activité 2020



www.dg-enseignementsup.ml

Sommaire

En 2020, une DGESRS dynamique à l'épreuve des crises	2
1. Le pilotage, la régulation, le suivi et la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.....	3
1.1. L'habilitation des formations.....	3
1.2. La création et l'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur	5
1.3. La promotion des enseignants-chercheurs et des chercheurs	5
1.4. Le déploiement du Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur et l'animation du dispositif Campus Mali	8
1.5. Le suivi de l'élaboration des contrats de performance entre l'Etat et les IESR.....	9
1.6. L'organisation des examens des écoles privées de santé.....	9
1.7. La régulation et le suivi du secteur de la recherche scientifique	10
2. Le suivi des mobilités, des partenariats et de la coopération internationale dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique	11
2.1. Le suivi et la gestion des bourses d'études à l'étranger	11
2.2. La coordination du programme des bourses d'excellence	13
2.3. L'organisation des concours d'entrée dans les écoles inter-Etats.....	14
2.4. Le traitement des demandes d'équivalence des diplômes étrangers.....	14
3. L'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique	15
3.1. L'élaboration de la politique nationale d'assurance-qualité	16
3.2. L'élaboration de la politique en matière de contractualisation	18
3.3. Le renforcement des capacités en prospective	19
Conclusion	21
Annexe 1 : Organigramme de la DGESRS	22
Annexe 2 : Liste des sigles et abréviations	23

En 2020, une DGESRS dynamique à l'épreuve des crises

L'année 2020 restera dans l'histoire comme celle de la crise pandémique mondiale liée à la propagation de la Covid 19. Les activités de la DGESRS ont été fortement impactées par les mesures mises en œuvre afin de limiter la propagation du virus : adaptation des horaires de travail, fermeture des établissements d'enseignement supérieur, interdiction des ateliers et des conférences, suspension des missions à l'étranger...

La crise socio-politique et institutionnelle qui a affecté le Mali pendant plusieurs mois a également pesé sur le déroulement des activités.

Cependant, dans ce contexte compliqué, la DGESRS a veillé à l'accomplissement de l'ensemble de ses missions. Tous les agents se sont mobilisés, malgré les difficultés et les incertitudes, pour remplir au mieux leurs tâches.

Comme en témoigne ce rapport, qui présente, de manière thématique, les activités menées au cours de l'année 2020, la DGESRS s'est ainsi impliquée sur l'ensemble de ses missions et a réussi à surmonter les obstacles pour assumer son rôle moteur dans le pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le site internet de la DGESRS, opérationnalisé en mai 2019, a confirmé cette année son positionnement de plate-forme centrale pour toute l'information relative à l'enseignement supérieur au Mali, attirant certains mois jusqu'à plus de 4 000 utilisateurs, se connectant des quatre coins du monde et le plus souvent via leur téléphone mobile.

2

L'année 2020 a été marquée par la nomination le 5 octobre d'un nouveau ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Pr Amadou KEÏTA. Celui-ci a effectué une visite de terrain à la DGESRS dès le 12 octobre afin de prendre contact avec le personnel et de s'imprégner des activités de la direction. A cette occasion, le Ministre a partagé ses priorités et, après avoir échangé avec les agents, a témoigné de sa disponibilité pour accompagner la DGESRS dans l'accomplissement de ses missions.

L'année s'est conclue pour la DGESRS par le départ à la retraite le 31 décembre 2020 du Pr. Abdoulaye Salim CISSÉ. Nommé en janvier 2013 à la tête de ce qui était alors encore une Direction « nationale », le Pr. Abdoulaye Salim CISSÉ a permis sa transformation en Direction « générale » en 2016. Tout au long de son mandat, il s'est impliqué au service de l'amélioration des performances et de la qualité du système d'enseignement supérieur et de recherche malien. Tous les agents de la DGESRS, et au-delà les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, témoignent de son engagement constant et lui adressent leurs vifs remerciements pour le travail accompli durant ces années.

Professeur Nah TRAORÉ
Directrice générale adjointe

1. Le pilotage, la régulation, le suivi et la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

La DGESRS est chargée de veiller à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Elle remplit ainsi des fonctions de promotion, de planification, de régulation, de suivi et d'évaluation du secteur, qu'elle exerce auprès des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, des enseignants-chercheurs et des étudiants. Elle contribue ainsi à améliorer la gouvernance du secteur.

1.1. L'habilitation des formations

La DGESRS assure l'opérationnalisation de la Commission nationale d'habilitation (CNH). Elle pilote l'ensemble du processus depuis l'ouverture de la campagne jusqu'à la préparation des projets d'arrêtés fixant la liste des formations habilitées, en passant par l'évaluation des dossiers.

La finalisation du traitement des habilitations déposées en 2019

Le traitement des 577 demandes d'habilitation de filières de formation déposées par des Institutions d'enseignement supérieur (IES) privées en 2019 a été achevé en 2020.

Les 577 dossiers, provenant de 69 IES privées, avaient été étudiés par les experts de la CNH, sous la supervision de la DGESRS, entre le 1^{er} mars et le 26 octobre 2019.

3

La répartition par sous-commission disciplinaire des dossiers à évaluer a été la suivante (un même dossier a pu être traité par plus d'une sous-commission) :

Sous-commission des disciplines juridiques et politiques : 151 dossiers ;

Sous-commission des disciplines économiques et de gestion : 365 dossiers ;

Sous-commission des disciplines scientifiques et des sciences de l'ingénieur : 164 dossiers ;

Sous-commission des disciplines littéraires, linguistiques, des sciences humaines et sociales : 53 dossiers ;

Sous-commission des disciplines de la santé : 11 dossiers.

L'arrêté fixant la liste des formations des IES privées habilitées a été signé le 11 juin 2020.

Diplôme	Nombre de dossiers déposés	Nombre d'avis favorables	% d'habilitations accordées
DUT	158	108	68 %
Licence	24	7	29 %
Licence professionnelle	201	148	74 %
Master	194	103	53%
Total	577	366	63 %

Nombre de dossiers soumis par les IES privées en 2019 : 577

Nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable : 366, soit 63 %

69 IES privées avaient présenté une ou plusieurs formations pour habilitation en 2019. Le taux d'acceptation des 577 programmes de formation soumis s'élève à 63 %.

Le traitement des habilitations déposées en 2020

621 dossiers de demande d'habilitation de filières de formation ont été enregistrés au titre de l'année 2020 (contre 667 en 2019, soit une baisse de 7 %) : 26 (contre 90 en 2019) provenant d'IES publiques et 595 (contre 577 en 2019) provenant d'IES privées.

Le nombre toujours relativement élevé des dossiers par rapport aux années précédentes s'explique par la campagne de sensibilisation et d'information organisée par la DGESRS et la compréhension par les IES de la nécessité de faire habilitier leurs offres de formation.

Les 26 dossiers provenant de 7 IES publiques, ont été étudiés par les experts de la CNH, sous la supervision de la DGESRS, entre le 2 et le 16 mars 2020.

La répartition par sous-commission disciplinaire des dossiers à évaluer a été la suivante (un même dossier a pu être traité par plus d'une sous-commission) :

Sous-commission des disciplines juridiques et politiques : 1 dossier ;

Sous-commission des disciplines économiques et de gestion : 2 dossiers ;

Sous-commission des disciplines scientifiques et des sciences de l'ingénieur : 17 dossiers ;

Sous-commission des disciplines littéraires, linguistiques, des sciences humaines et sociales : 3 dossiers ;

Sous-commission des disciplines de la santé : 3 dossiers.

4

Diplôme	Nombre de dossiers déposés	Nombre d'avis favorables	% d'habilitations accordées
Licence	10	10	100 %
Licence professionnelle	5	3	100 %
Master	10	10	100 %
Doctorat	3	3	100 %
Total	26	26	100 %

Nombre de dossiers soumis par les IES publiques en 2020 : 26

Nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable : 26, soit 100 %

L'arrêté fixant la liste des formations des IES publiques habilitées a été signé le 16 novembre.

Les 595 dossiers présentés par des IES privées en 2020 se répartissent ainsi :

Diplôme	Nombre de dossiers déposés
DUT	108
Licence	20
Licence professionnelle	223
Master	243
Diplôme d'Etat de docteur en médecine	1
Total	595

Ces demandes proviennent de 66 IES privées.

L'étude des demandes d'habilitation présentées par des IES privées n'était pas totalement achevée au 31 décembre 2020.

7 IES publiques et 66 IES privées ont présenté une ou plusieurs formations pour habilitation en 2020. Au total 621 dossiers ont été soumis. L'évaluation des demandes d'habilitation des IES privées se poursuit début 2021.

1.2. La création et l'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur

Le traitement des dossiers de création et d'ouverture d'établissements privés d'enseignement supérieur est assuré par la DGESRS, conformément au Décret n°2012 - 588/P-RM du 08 octobre 2012 fixant les modalités d'application de loi relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali.

La DGESRS, à travers la Sous-direction de l'enseignement privé (SDEP), assure ainsi la réception des demandes, l'évaluation des dossiers et prépare les projets de décision, dans le cas des demandes de création d'établissements, ou d'arrêté, dans le cas des demandes d'ouverture d'établissements et d'ouverture de filières.

139 dossiers de demande d'autorisation de création ou d'ouverture ont été traités durant l'année 2020.

L'évaluation de 95 dossiers parmi ces 139 a été menée à terme. 57 dossiers ont été jugés non conformes au décret et ont été retournés à leurs promoteurs. 25 dossiers de création et 13 dossiers d'ouverture d'établissements ou de nouvelles filières ont été traités et les textes signés.

Le traitement de 44 dossiers de demande d'autorisation de création et d'ouverture étaient en cours à la date du 31 décembre 2020.

40 % des demandes traitées de création et d'ouverture d'établissements privés et de nouvelles filières ont débouché sur une décision positive (contre 30 % en 2019), 60 % des dossiers sont rejetés.

1.3. La promotion des enseignants-chercheurs et des chercheurs

La DGESRS assure la présidence, la coordination et la gestion des activités de la Commission nationale d'établissement des listes d'aptitude (CNELA).

Le traitement des demandes déposées en 2019

Au cours de l'année 2020, la DGESRS a organisé, en collaboration avec l'Université des sciences sociales et de gestion de Bamako (USSGB), la 13^{ème} session ordinaire de la CNELA, lancée en 2019.

Pour le compte de cette session, 87 dossiers ont été soumis pour des passages aux grades de Maître de conférences ou de Professeurs.

Les résultats, issus des délibérations qui se sont déroulées du 23 au 25 juin 2020, figurent dans le tableau suivant :

Liste d'Aptitude aux Fonctions de Maître de Conférences (LAFMCR)			Liste d'Aptitude aux Fonctions de Professeur (LAFP)			Total des inscrits
Dossiers reçus	Admis	Ajournés	Dossiers reçus	Admis	Ajournés	
65	38	27	22	21	01	59/87
%	58	42	%	95	5	68

Total dossiers reçus : 87

Total admis : 59, soit 68 %.

Total ajournés : 28, soit 32 %.

La DGESRS a également organisé, en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) la session 2019 pour les chercheurs.

Pour le compte de cette session, 30 dossiers ont été soumis pour des passages aux grades de maître de recherche ou de directeur de recherche.

Les résultats, issus des délibérations qui se sont déroulées les 1er et 2 juillet 2020, figurent dans le tableau suivant :

6

Liste d'Aptitude aux Fonctions de Maître de Recherche (LAFMR)			Liste d'Aptitude aux Fonctions de Directeur de Recherche (LAFDR)			Total des inscrits
Dossiers reçus	Admis	Ajournés	Dossiers reçus	Admis	Ajournés	
24	06	18	06	03	03	09/30
%	25	75	%	50	50	30

Total dossiers reçus : 30

Total admis : 09, soit 30 %.

Total ajournés : 21, soit 70 %.

68 % des demandes de passage des enseignants-chercheurs à un grade supérieur ont abouti, mais seulement 30 % des demandes de passage des chercheurs à un grade supérieur.

Le lancement des demandes pour le compte de l'année 2020

Au cours de cette année, la DGESRS a lancé la 14^{ème} session ordinaire de la CNELA pour les enseignants-chercheurs.

Pour le compte de cette session, 156 dossiers ont été soumis pour des passages aux grades de maître de conférences ou de professeur.

Les dossiers sont répartis par Comités techniques spécialisés (CTS) comme suit :

Intitulé du CTS	Nombre de dossiers déposés pour le grade Maître de conférences	Nombre de dossiers déposés pour le grade Professeur	Nombre total
Sciences de l'ingénieur	06	02	08
Mathématiques, physiques ou chimie	19	04	23
Sciences économiques et de gestion	12	02	14
Lettres et sciences humaines	47	04	51
Sciences juridiques et politiques	09	01	10
Médecine humaine, pharmacie ou odonto-stomatologie	04	07	11
Sciences naturelles, agronomie, médecine vétérinaire ou productions animales	33	06	39
Total	130	26	156

L'étude de ces dossiers se déroulera au cours du premier trimestre de l'année 2021.

Le 28 octobre 2020, la DGESRS a également lancé la session 2020 de la CNELA pour les chercheurs.

7

Pour le compte de cette session, 79 dossiers ont été soumis pour des passages aux grades de maître de recherche ou de directeur de recherche.

Les dossiers ont été répartis par Comités techniques spécialisés (CTS) comme suit :

Intitulé du CTS	Nombre de dossiers déposés pour le grade Maître de recherche	Nombre de dossiers déposés pour le grade Directeur de recherche	Nombre total
Sciences de l'ingénieur	02		02
Sciences économiques et de gestion	01	01	02
Lettres et sciences humaines	07		07
Médecine humaine, pharmacie ou odonto-stomatologie	45	01	46
Sciences naturelles, agronomie, médecine vétérinaire ou productions animales	17	05	22
Total	72	07	79

Les résultats, issus des délibérations qui se sont déroulées les 22 et 23 décembre 2020, figurent dans le tableau suivant :

Liste d'Aptitude aux Fonctions de Maître de Recherche (LAFMR)			Liste d'Aptitude aux Fonctions de Directeur de Recherche (LAFDR)			Total des inscrits
Dossiers reçus	Admis	Ajournés	Dossiers reçus	Admis	Ajournés	
70	36	34	09	05	04	41
%	51	49	%	56	44	52

Total dossiers reçus : 79
 Total admis : 41, soit 52 %.
 Total ajournés : 38, soit 48 %.

En 2020, le nombre de dossiers déposés par des enseignants-chercheurs pour des passages aux grades de maître de conférences ou de professeurs est en augmentation notable par rapport à 2019 (+ 79 %), de même que celui des chercheurs pour des passages aux grades de maître de recherche ou de directeur de recherche (+ 163 %). 52 % des demandes de passage des chercheurs à un grade supérieur ont abouti.

1.4. Le déploiement du Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur et l'animation du dispositif Campus Mali

La cellule Campus Mali, rattachée à la Cellule des archives, de la documentation, de l'informatique et de la prospective (CADIP), est chargée de coordonner, en lien avec les services compétents des IES, les activités relatives au déploiement du Progiciel de gestion intégrée (PGI) « Cocktail + » et au pilotage du Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur (SIGES).

Au cours de l'année 2020, l'équipe Campus-Mali a appuyé les IES publiques dans la gestion des candidatures puis des inscriptions des néo-bacheliers et des réinscriptions d'étudiants.

Pour le compte de l'année universitaire 2019-2020, en raison de la pandémie de Covid 19 ayant causé une perturbation considérable du déroulement de l'année universitaire, les données globales sur l'enseignement supérieur n'ont pas pu être finalisées à la date du 31 décembre 2020. L'Annuaire statistique des étudiants de l'enseignement supérieur du Mali pour l'année universitaire 2019-2020 n'a ainsi pas pu être produit.

L'actualisation de la base de données du module ressources humaines (RH) du PGI a été poursuivie en 2020. Faisant partie intégrante du PGI, le module ressources humaines permet d'obtenir des données exactes et accessibles à tout moment et en tout lieu sur les ressources humaines du sous-secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (corps, grade, échelon, diplôme, domaine, spécialité, fonction, position, etc...).

Au cours de l'année 2019, l'activité d'actualisation de cette base de données a conduit à un enrôlement de près 70 % du personnel de l'enseignement supérieur dans le PGI. Cette activité qui devrait être achevée au cours de l'année 2020 n'a pu l'être pleinement en raison de la

pandémie de Covid 19. Toutefois, avec la prorogation du PADES, cette activité doit reprendre début 2021.

Il convient de rappeler que cette activité d'enrôlement a permis de créer un compte personnel permettant l'accès à un espace numérique de travail dédié, à une messagerie @mesrs.ml, à un espace de stockage, et surtout à l'ensemble des ressources numériques proposées par la plate-forme Cairn.info (revues, ouvrages et magazines en sciences humaines et sociales).

La crise sanitaire n'a pas permis de finaliser l'annuaire statistique des étudiants pour l'année universitaire 2019-2020. Le déploiement du Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur s'est cependant poursuivi notamment avec l'actualisation de la base de données des ressources humaines.

1.5. Le suivi de l'élaboration des contrats de performance entre l'Etat et les IESR

Durant le mois de mars 2020, la DGESRS, à travers sa Division des Contrats et Mobilisation des Financements, a accompagné les IESR dans l'élaboration de leur projet de Contrat Annuel de Performance (CAP 2020), de leur Budget Annuel Prévisionnel (BAP 2020) et de leur Rapport Annuel de Performance (RAP 2021).

La DGESR a assuré le suivi de la finalisation des documents avec 17 IESR et a procédé à leur transmission au Responsable du Programme au niveau du MESRS.

A partir de 2021, la DGESRS assurera également le suivi-évaluation des contrats Etat-IESR.

Pour la première année, la DGESRS a assuré en 2020 un suivi de l'élaboration des contrats annuels de performance passés entre les IES et le ministère de tutelle.

1.6. L'organisation des examens des écoles privées de santé

La DGESRS a organisé les examens de fin d'études des écoles privées de santé du supérieur. Ces examens débouchent sur l'obtention de la Licence en Sciences de la Santé dans les domaines suivants : Biologie médicale, Infirmier d'Etat et Sage-femme d'Etat.

Les épreuves écrites se sont déroulées du 10 au 14 août, les épreuves pratiques du 17 août au 11 septembre et les stages en milieu rural du 14 septembre au 14 octobre.

Au total, 2 320 candidats se sont inscrits à ces examens et 2 228 candidats, répartis dans 7 centres d'examen (Bamako, Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao), se sont présentés aux examens de fin d'études (contre 1 290 en 2019, soit une augmentation de 58 %). A l'issue du jury de délibération qui s'est tenu le 19 novembre, 1 330 candidats ont été déclarés admis, soit un taux de réussite de 57 % (contre 66 % en 2019 et 73 % en 2018).

Filière	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre d'admis	% d'admis (inscrits)
Biologie médicale	230	228	105	46 %
Infirmier d'Etat	986	945	651	66 %
Sage-femme d'Etat	1 104	1 071	574	52 %
Total	2 320	2 244	1 330	57 %

La DGESRS a piloté tout le processus, en lien avec l'Association des Écoles Privées de Santé (AEPS), depuis la validation des propositions de centres d'examens jusqu'aux délibérations et à la proclamation des résultats, en passant par la supervision du déroulement des examens en collaboration avec les Académies d'Enseignement et les services régionaux de la santé.

Le nombre de candidats aux examens de fin d'étude des écoles privées de santé a augmenté de 58 % par rapport à 2019. 1 330 candidats ont ainsi obtenu leur Licence. Le taux de réussite s'établit cependant à 57 %, en baisse sensible de 9 % sur une année.

1.7. La régulation et le suivi du secteur de la recherche scientifique

A la suite d'une série d'ateliers initiés en 2017 par la DGESRS avec l'appui technique et financier de la coopération française, quatre instituts de recherche ont élaboré leur plan stratégique en 2018-2019 : l'Institut des sciences humaines (ISH), le Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST), l'Institut des hautes études et de recherches islamiques Ahmed Baba de Tombouctou (IHERI-ABT) et l'Académie malienne des langues (AMALAN). Ces plans stratégiques avaient été présentés publiquement le 3 juillet 2019 auprès d'acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, du secteur productif, de coopérations bilatérales et d'organisations internationales.

Un atelier de suivi de la mise en œuvre de ces plans stratégiques a été organisé les 18 et 19 novembre 2020 à l'ISH. L'objectif était de partager les expériences sur la mise en œuvre des plans stratégiques, les avancées, les difficultés et les blocages rencontrés et les moyens de les surmonter, de réfléchir au suivi et à la révision des plans stratégiques. Des bonnes pratiques ont été partagées et chaque institut de recherche a défini des priorités pour la mise en œuvre et la révision de son plan stratégique en 2021.

La DGESRS a également relancé une opération de recueil d'informations sur les activités de recherche auprès des IES et des instituts de recherche. L'objectif de ce travail est de disposer d'une vision d'ensemble des activités de recherche déployées par les structures publiques. Il s'agit de recenser la liste des chercheurs actifs, d'établir le ratio chercheur par sexe ainsi que de fournir la liste des chercheurs par grade, par spécialité, par DER ou Faculté et par service/département. La recension porte aussi sur les programmes de recherche en cours, les textes de référence (contrats, conventions, partenariats, etc.) et le budget annuel alloué à la recherche.

L'ISH, l'AMALAN, l'IHERI-ABT, le CNRST et l'ENSUP ont été les premières institutions à fournir les renseignements sollicités.

La DGESRS a poursuivi son appui aux instituts de recherche afin de suivre l'opérationnalisation de leur plan stratégique. Un recensement des activités de recherche a été lancé.

2. Le suivi des mobilités, des partenariats et de la coopération internationale dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique

La DGESRS joue un rôle central dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur malien, en assurant la sélection et le suivi de programmes de bourses à l'étranger, qui permettent la mobilité de centaines d'étudiants, en organisant les concours d'admission dans des écoles inter-Etats ou, encore, en traitant les demandes d'équivalence émanant de personnes ayant obtenu leurs diplômes à l'étranger.

2.1. Le suivi et la gestion des bourses d'études à l'étranger

La DGESRS pilote, à travers la Sous-direction des affaires académiques et de la coopération (SDAAC), le processus de sélection des candidats à des bourses d'étude à l'étranger offertes par des Etats partenaires. C'est notamment le cas de bourses proposées par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie pour les néo-bacheliers.

11

Elle assure ensuite le suivi et la gestion des étudiants boursiers dans les différents pays, en lien avec les conseillers culturels des ambassades du Mali.

La crise sanitaire a eu un impact fort à ce niveau. Le décalage des rentrées universitaires dans plusieurs Etats et le report en octobre des épreuves du baccalauréat malien n'ont pas permis de bénéficier pour l'année universitaire 2020-21 d'un nombre de bourses équivalents à celui des années précédentes.

138 dossiers de candidature ont été traités pour 35 nouvelles bourses attribuées en 2020.

La répartition des dossiers de candidature selon les pays est indiquée dans le tableau suivant :

Pays donateurs	Russie	Emirats Arabes Unis	Cuba	Total
Nombre de dossiers de candidature	90	47	1	138

La répartition, par pays et par sexe, des lauréats des bourses attribuées pour la rentrée universitaire 2020 est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Pays donateurs	Russie	Emirats Arabes Unis	Cuba	Total
Homme	18		-	17
Femme	7		1	8
Nombre de bourses attribuées	25	10	1	36

A noter que 20 candidats ont été présélectionnés pour les bourses des Emirats Arabe Unis, mais la liste des 10 lauréats n'a pas été finalisée avant la fin de l'année 2020.

Le Maroc a accordé au Mali 150 bourses d'études pour la formation universitaire, au titre de l'année universitaire 2020-2021. Ces bourses, accessibles aux bacheliers ayant au moins eu la mention Bien, ont été réparties entre les différentes séries du Baccalauréat, en privilégiant les filières scientifiques.

Séries du Bac	TSE - STI	TSExp	TSEco - STG	TLL - TAL - TSS	Total
Nombre de bourses attribuées	60	50	20	20	150
Nombre de candidatures reçus	117	52	64	37	270

12

Le processus de sélection des lauréats s'est déroulé début décembre 2020. 270 dossiers ont été réceptionnés. La liste des 150 candidats présélectionnés, établie en fonction des résultats obtenus au baccalauréat, a été diffusée le 11 décembre 2020.

	Homme	Femme	Total
Nombre de lauréats pour les bourses pour le Maroc	115	35	150

Cependant, en raison de l'évolution de la pandémie à Coronavirus, Covid-19, les autorités marocaines ont indiqué que les conditions permettant d'accueillir de nouveaux étudiants au Royaume du Maroc n'étaient pas réunies et qu'il était décidé du mode d'enseignement à distance pour l'ensemble des nouveaux étudiants étrangers retenus pour inscription au Maroc. Cette information a été portée à la connaissance du public par un communiqué en date du 7 décembre 2020.

Par ailleurs, 653 voyages ont été gérés tout au long de cette année pour des boursiers maliens étudiants à l'étranger (billets de congés, retours définitifs, décès d'un proche, etc.).

La DGESRS est, enfin, également partie prenante de la commission mixte d'attribution des bourses doctorales du SCAC de l'Ambassade de France au Mali. Lors de la session de juillet 2020, dix candidats ont été sélectionnés pour des bourses en alternance dans des universités françaises et sept candidats pour des bourses en alternance dans des universités de la sous-région ouest-africaine.

Les effets de la crise sanitaire ont été importants au niveau des bourses d'étude. Plusieurs pays n'ont pas proposé de bourses pour les bacheliers 2020 et le Maroc a décidé de privilégier l'enseignement à distance pour les candidats sélectionnés.

2.2. La coordination du programme des bourses d'excellence

Le secrétariat exécutif du programme des « bourses d'excellence pour le Mali » (partenariat Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique - Ambassade de France au Mali - Communauté Université Grenoble Alpes) est également assuré par la DGESRS.

Le comité de suivi annuel de ce programme s'est déroulé, à distance, les 9 et 10 avril et une séance de travail avec Campus France, opérateur en charge de la gestion des boursiers, s'est déroulée également à distance le jeudi 16 avril. Les entretiens individuels et les rencontres collectives avec les boursiers n'ont pas pu se dérouler, de même que les séances de travail avec les responsables de l'Université Grenoble Alpes, de l'Ambassade du Mali à Paris et de la Cellule pour le développement (CPD), l'association des boursiers.

La situation sanitaire a nécessité de prendre des décisions, notamment pour les boursiers en dernière année de formation et dont les stages professionnels obligatoires ont été annulés ou décalés du fait du confinement et de gérer des situations individuelles.

Pour la première fois depuis la mise en place du programme en 2000, il n'a pas été possible d'envoyer en France une promotion de jeunes bacheliers cette année. En effet, le report des épreuves du baccalauréat, qui se sont finalement déroulées du 19 au 22 octobre, n'a pas permis de sélectionner une cohorte pour la rentrée universitaire 2020.

Durant l'année 2020-2021 73 étudiants (contre 92 en 2019/2020) sont en cours de formation de la Licence au Doctorat, sur financement français (BGF) ou malien (BGM).

	Bourses actives	Etudiant en alternance sans bourse mais dans le programme	Boursiers en césure sur 2020/2021
BGM	50	0	1
BGF	21	1	0
Total boursiers	71	1	1
Total étudiants dans le programme	73		

Le vingtième anniversaire de ce programme emblématique n'a pas pu être célébré comme envisagé en 2020. Un comité technique a été mis en place pour réfléchir à de nouvelles orientations pour le programme, préparer une nouvelle convention partenariale et un comité de pilotage en 2021.

Le programme des bourses d'excellence comprend 73 boursiers, de la Licence au Doctorat. Il n'a pas été possible de sélectionner une nouvelle promotion pour l'année universitaire 2020-21. Une nouvelle convention partenariale doit être élaborée en 2021.

2.3. L'organisation des concours d'entrée dans les écoles inter-Etats

La DGESRS a en charge l'organisation des concours directs et professionnels d'entrée dans les écoles inter-Etats dans les domaines de la Statistique, de l'Économie, de l'Architecture, de l'Urbanisme, de l'Eau et de l'Environnement.

Elle gère les inscriptions à ces concours d'admission et supervise l'organisation matérielle des épreuves.

Au total 553 candidatures ont été enregistrées en 2020 (contre 319 en 2019), réparties comme suit :

- École Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU-Lomé) : 285 dossiers (contre 107 en 2019), dont 21 admis (contre 12 en 2019) parmi lesquels 7 ont bénéficié d'une bourse de la part du MESRS.
- Écoles de statistiques (ENSEA-Abidjan, ENSAE-Dakar, ISSEA-Yaoundé) : 268 dossiers (contre 212 en 2019), 3 candidat admis (contre un seul en 2019). Les candidats ont pu bénéficier de cours de soutien organisés en partenariat avec le Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique (CFP-STAT).

Le nombre de candidats a augmenté de 57 % par rapport à 2020 et le nombre d'admis dans les écoles inter-Etats a également progressé (24 contre 13). Le taux de succès au concours d'entrée dans les écoles de statistiques demeure encore très faible (1,1 %).

2.4. Le traitement des demandes d'équivalence des diplômes étrangers

La DGESRS assure la présidence et le secrétariat général de la Commission Nationale des Équivalences (CNE).

Dans ce cadre, elle étudie toutes les demandes d'équivalence émanant de ressortissants maliens ou étrangers ayant obtenu leur diplôme à l'étranger. Elle s'occupe aussi du traitement de la délivrance des attestations de niveau et des lettres d'authentification.

En 2020, 2 238 dossiers d'équivalence (contre 1 981 en 2019, soit une augmentation de 13 %) ont été reçus et analysés par la division en charge de ce travail au sein de la Sous-direction des affaires juridiques, des contrats et du financement (SDAJCF).

2 212 dossiers ont été traités, tandis que 26 étaient encore en attente de finalisation au 31 décembre 2020.

Parmi les 2 212 dossiers traités, des lettres d'équivalence ont été délivrées pour 1 928 demandes tandis que 284 dossiers ont fait l'objet de rejet.

Nombre de demandes d'équivalence reçues en 2020	Nombre de dossiers traités au 31/12/2020	Equivalences délivrées		Rejets	
		Nombre	%	Nombre	%
2 238	2 212	1 928	87	284	13

Le taux de délivrance d'équivalence (87 %) est légèrement supérieur à celui observé en 2019 (84 %).

De plus, 549 demandes d'authentification concernant des diplômes maliens ont été traitées (contre 2 574 en 2019) : 530 lettres ont été délivrées et 19 dossiers ont donné lieu à un rejet.

Enfin, 62 demandes d'attestations de niveau ont été reçues (contre 64 en 2019) : toutes ont abouti à la délivrance d'attestations de niveau.

Conformément aux textes statutaires de la CNE qui prévoient l'organisation de deux sessions ordinaires par an, ces sessions se sont déroulées les 23 juillet et 8 décembre 2020 notamment pour traiter de dossiers en instance et échanger sur des cas particuliers de diplômes étrangers.

Une application a été développée permettant une informatisation de la procédure interne de traitement des demandes d'équivalence et une automatisation de l'élaboration des lettres d'équivalence. Les équipes de la SDAJCF ont travaillé avec le développeur. Une version finalisée de l'application a été présentée qui sera pleinement opérationnelle début 2021.

De manière générale, le traitement des dossiers d'équivalence, du fait d'un accroissement régulier des demandes et d'une complexification des dossiers présentés (émanant de pays plus nombreux et correspondant à des diplômes diversifiés), requiert une charge de travail croissante.

Les demandes d'équivalence ont augmenté de 13 % en 2020. 87 % des demandes d'équivalence de diplômes étrangers aboutissent positivement tandis que 13 % des dossiers font l'objet d'un rejet.

3. L'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique

La DGESRS participe pleinement à l'élaboration des éléments de la politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. En 2020, elle a notamment continué à jouer un rôle moteur sur les questions d'évaluation et d'assurance qualité, avancé dans

l'élaboration de la politique de contractualisation avec les institutions d'enseignement supérieur et poursuivi le travail de renforcement des capacités en analyse prospective.

Cette participation à l'élaboration de la politique nationale se manifeste notamment par des missions de benchmarking et de partage d'expériences en dehors du Mali, un renforcement des compétences des agents de la DGESRS sur des thématiques précises ainsi que des actions de sensibilisation ou de formation de la communauté académique à ces nouveaux enjeux.

3.1. L'élaboration de la politique nationale d'assurance-qualité

La DGESRS, à travers la Sous-direction des affaires académiques et de la coopération (SDAAC), a poursuivi la dynamique de sensibilisation et de formation à l'assurance qualité menée ces dernières années et a avancé dans l'élaboration d'instruments et de procédures en vue notamment d'outiller l'Agence malienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (AMAQ-SUP).

Durant cette année 2020, il s'est agi pour la DGESRS de consolider le processus d'opérationnalisation de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. Plusieurs activités et missions ont ainsi été organisées dans cette perspective à la fois pour solidifier le travail préparatoire effectué à la DGESRS et pour impliquer plus largement la communauté nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique autour des enjeux de l'évaluation et de la qualité.

Le contexte sanitaire a cependant conduit à reporter plusieurs activités programmées.

16

La DGESRS a bénéficié de l'appui de plusieurs partenaires pour la mise en place des activités relatives à l'assurance qualité : le Programme « Renforcement de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur au Mali » de l'UNESCO - fonds de la municipalité de Shenzhen, la Coopération française (Service de coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France au Mali).

▪ Le partage du référentiel d'évaluation des programmes de formation

Un atelier, qui s'est déroulé le 12 février 2020 à l'Azalaï Grand Hôtel de Bamako, a permis de partager avec l'ensemble des représentants de la communauté universitaire nationale le référentiel élaboré par une équipe mixte de la DGESRS et de l'AMAQ-SUP. Un groupe de travail, composé d'agents de la DGESRS, de l'AMAQ-SUP et d'experts qualifiés de la CNH avait été mis en place et a travaillé à Bamako en 2019. Le référentiel d'évaluation des programmes de formation ainsi élaboré est en cohérence avec les standards et les évolutions continentales et mondiales en matière d'évaluation et tient compte des spécificités nationales. Il couvre l'ensemble des aspects liés à l'ingénierie, à l'agencement pédagogique ainsi qu'aux dispositifs d'insertion des diplômés d'un programme de formation. Cette activité a été financée par le projet UNESCO/Shenzhen.

- **La finalisation de l'évaluation institutionnelle pilote de l'université de Ségou et le partage des résultats**

L'objectif de l'évaluation institutionnelle pilote de l'université de Ségou était de tester la pertinence du référentiel et de repérer les ajustements nécessaires avant la généralisation, dans le cadre de l'AMAQ-SUP, des procédures d'évaluation institutionnelle au niveau de l'ensemble des IES publiques et privées du Mali.

En lien étroit avec le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) de France, une visite sur site a été organisée du 14 au 16 octobre 2019. L'équipe d'évaluateurs externes comprenait au total six experts : un Belge, un Français, un Nigérien, un Sénégalais et deux Maliens, dont une étudiante. En plus des évaluateurs, une équipe support, composée du Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, d'un cadre du HCERES, du Directeur Exécutif de l'AMAQ-SUP et de trois agents de la DGESRS (dont le Sous-directeur des affaires académiques et de la coopération), a également participé à la mission à Ségou.

Le rapport de cette évaluation institutionnelle, première du genre au Mali, a été finalisé début 2020. Il a été transmis à l'Université de Ségou et au Ministre en charge de l'enseignement supérieur, édité à 100 exemplaires destinés à l'ensemble de la communauté universitaire et rendu public sur les sites internet de la DGESRS et du HCERES.

L'atelier de partage des résultats de cette évaluation institutionnelle pilote s'est déroulé à l'Hôtel Azalaï Salam de Bamako le 28 octobre 2020. Il a réuni une cinquantaine de participants provenant des différentes IES publiques et privées, de la DGESRS et de l'AMAQ-SUP. Les experts nationaux (en présentiel) et internationaux (en distanciel) qui ont participé à l'évaluation ont pris part à l'atelier.

L'atelier a permis de restituer le processus d'évaluation, de partager le regard de l'institution évaluée sur le processus ainsi que celui des experts externes, et de tirer le bilan de cette évaluation institutionnelle pilote.

Cette opération a été financée par la Coopération française.

- **Le renforcement des capacités des acteurs des institutions de recherche en assurance qualité**

Dans le cadre de sa collaboration avec le SCAC, la DGESRS a élaboré et mis en œuvre un programme de formation en direction des personnes impliquées dans l'assurance qualité au niveau des institutions de recherche. L'atelier s'est déroulé les 11 et 13 février 2020 avec de représentants de quatre instituts de recherche : l'AMALAN, le CNRST, l'IHERI-ABT et l'ISH. Il a essentiellement porté sur quatre modules qui présentent les différentes dimensions de l'assurance qualité ainsi que leur articulation dans le cadre des évaluations et fournissent également aux personnes concernées des orientations sur l'organisation et le fonctionnement des cellules internes d'assurance qualité (CIAQ). Cette activité vient compléter le mécanisme mis en place pour renforcer les capacités de l'ensemble de des acteurs du sous-secteur.

- **La mission d'étude au Maroc dans le cadre de l'opérationnalisation de l'AMAQ-SUP**

La DGESRS joue un rôle de premier plan dans l'opérationnalisation de l'AMAQ-SUP. A cet effet, elle avait élaboré une feuille de route tri-annuelle depuis 2018 pour mener des activités dans ce sens. Dans cette logique, une mission d'étude, financée par le projet UNESCO/Shenzhen, a

été organisée du 8 au 15 mars auprès de l'Agence Nationale d'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANEAQ) du Maroc. La mission s'est également rendue au ministère marocain de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ainsi qu'à l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI).

Cette mission avait pour objectif de s'inspirer des bonnes pratiques en cours auprès de l'ANEAQ afin de capitaliser sur ses acquis dans le cadre de l'opérationnalisation de l'AMAQ-SUP. Ont participé à cette mission : le Directeur Exécutif de l'AMAQ-SUP, la personne qui était pressentie pour occuper le poste de Directeur Adjoint de l'AMAQ-SUP, le sous-directeur des affaires académiques et de la coopération de la DGESRS, le chef de division habilitation et assurance qualité de la DGESRS et deux experts de la CNH. Cette mission a permis d'en apprendre davantage sur les principes et modes de fonctionnement d'une agence nationale d'évaluation ainsi que sur les outils qu'elle développe et exploite dans le cadre de ses activités.

▪ La sensibilisation des étudiants sur l'assurance qualité

Conformément à la feuille de route élaborée par la DGESRS, une conférence de sensibilisation des étudiants sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur s'est tenue le 2 décembre 2020 sur le campus universitaire de Kabala.

Cette conférence, qui a mobilisé des étudiants des toutes les IES publiques du Mali (Bamako, Katibougou et Ségou) mais aussi d'établissements privés, a permis d'informer et de sensibiliser les étudiants sur les dynamiques de l'assurance qualité, en présentant les enjeux de l'engagement des étudiants pour la réussite d'une démarche qualité et en sensibilisant sur les dynamiques nationales de l'assurance qualité interne et externe. Des éléments ont également été partagés concernant les bénéfices de l'assurance qualité pour les étudiants.

Organisée par la DGESRS en partenariat avec l'AMAQ-SUP, cette conférence de sensibilisation a bénéficié du soutien technique et financier de l'UNESCO à travers le projet UNESCO-Shenzhen « Renforcement de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur au Mali ».

Le déploiement de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur s'est accéléré en 2020, avec des activités visant à accompagner l'opérationnalisation de l'AMAQ-SUP. L'évaluation institutionnelle pilote de l'Université de Ségou a été achevée et le référentiel d'évaluation des formations a été partagé. La diffusion de la culture qualité s'est poursuivie, notamment au niveau des instituts de recherche et des étudiants.

3.2. L'élaboration de la politique en matière de contractualisation

L'élaboration d'un mécanisme de contractualisation entre l'Etat et les IESR apparait comme une nécessité, notamment du fait de la mise en place, au Mali comme dans les autres Etats de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), de budgets en mode programme et de l'importance accordée à la gestion axée sur les résultats. L'ensemble des institutions publiques d'enseignement et de recherche sont concernés par le processus de contractualisation annuelle avec l'État. Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a proposé un modèle de contrat que les institutions doivent adapter à leurs spécificités.

La DGESRS a bénéficié d'un appui financier et technique du PADES afin d'élaborer un modèle de contrat de performance adapté à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique. En lien avec la Direction Générale du Budget (DGB), la Direction Nationale de la Planification et du Développement (DNP) et la Direction des Finances et du Matériel (DFM) du secteur de l'éducation, plusieurs documents ont ainsi été élaborés (février-mars 2020) et validés (26 juin 2020) :

- Un modèle de contrat-type Etat-IESR à partir du contrat proposé par le MEF et adapté aux caractéristiques des institutions d'enseignement supérieur et de recherche
- Un guide d'élaboration d'un contrat avec l'Etat à l'intention des IESR
- Une grille d'analyse des contrats de performance pour le niveau central
- Un outil de suivi de la mise en œuvre des contrats de performance

Tous ces documents seront utilisés à partir de 2021 dans le cadre de l'élaboration des prochains contrats.

La DGESRS s'est impliquée dans l'atelier de formation des points focaux (agents chargés des finances) des IESR organisé par la DFM/MESRS du 16 au 28 novembre 2020 dans le cadre de la dissémination et de l'appropriation de ce modèle de contrat type et des autres outils élaborés.

D'autres ateliers de formation à l'attention des responsables des IESR sont en gestation.

Un modèle de contrat de performance adapté à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique a été élaboré, ainsi que des outils d'appui. Ces documents ont vocation à servir de support à l'élaboration des contrats annuels de performance entre les IESR et le ministère.

3.3. Le renforcement des capacités en prospective

Lancée en juin 2019, l'étude d'Appui à la gouvernance et au pilotage de l'enseignement supérieur public du Mali a pour but le renforcement des capacités des acteurs de l'enseignement supérieur à la prospective. L'objectif général est de construire avec les IES publiques des outils automatisés de prévision, de mise en œuvre et de suivi adaptés à chaque institution et de former des personnels à l'utilisation de ces outils mais aussi à leur actualisation permanente afin que les indicateurs qu'ils chiffreront soient non seulement pertinents et précis mais aussi à jour.

Ces travaux se déroulent avec une alternance d'ateliers et de travaux pratiques avec les données réelles de 9 IES. Ils font travailler ensemble des équipes associant responsables académiques, cadres administratifs et techniciens à plusieurs niveaux de décision de l'enseignement supérieur public : (i) niveau central, (ii) niveau rectoral pour les universités et direction pour les grandes écoles, et (iii) les chefs de départements. Ces travaux, pilotés par la DGESRS, bénéficient aussi d'une implication de la Direction Générale du Budget, de la Direction Nationale de la Planification du Développement, de la Direction des Finances et du Matériel, de la Direction des Ressources Humaines et de la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur de l'Education.

Cependant, ces travaux ont aussi été impactés par la pandémie de la Covid-19 et la crise politico-institutionnelle qui a amené la Banque mondiale à imposer des mesures de restriction sur les décaissements du PADES.

Toutefois, en plus des résultats engrangés avant la Covid avec le calcul des coûts et la gestion des flux des étudiants, une analyse sur l'estimation des heures supplémentaires des institutions publiques d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2019-2020 a été effectuée. Cette analyse a permis de répondre à trois séries de questions plus larges que la seule détermination des heures supplémentaires :

- Comment sont organisés les enseignements (durée des CM, TD et TP, taille des groupes pédagogiques, enseignements assurés en commun, etc.) ?
- Qui assure les enseignements (interventions des enseignants permanents et vacataires) ?
- Où se déroulent les enseignements (amphithéâtres, locaux polyvalents et spécialisés) ?

Les résultats ont ainsi permis de mieux cerner cette question des heures supplémentaires avec :

- la constatation chiffrée de la situation actuelle ;
- la détermination des facteurs agissant sur les heures supplémentaires ;
- l'analyse de la dimension financière des heures supplémentaires ;
- la proposition de leviers d'action possibles.

La prospective constitue désormais un axe central pour la DGESRS et les IES. Des études portant sur le calcul des coûts et la gestion des flux des étudiants ont été réalisées et une analyse des heures supplémentaires dans les IES a également été effectuée.

Conclusion

Malgré les crises et les difficultés, la DGESRS est parvenue à assurer tout au long de l'année 2020, en lien avec l'ensemble des institutions et des acteurs impliqués, et sous couvert de sa tutelle, ses missions de pilotage, de régulation, de suivi et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tout en contribuant à la réflexion, notamment, sur la politique d'assurance qualité, la contractualisation ou la prospective.

Ce rapport d'activité témoigne ainsi des actions entreprises et des résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

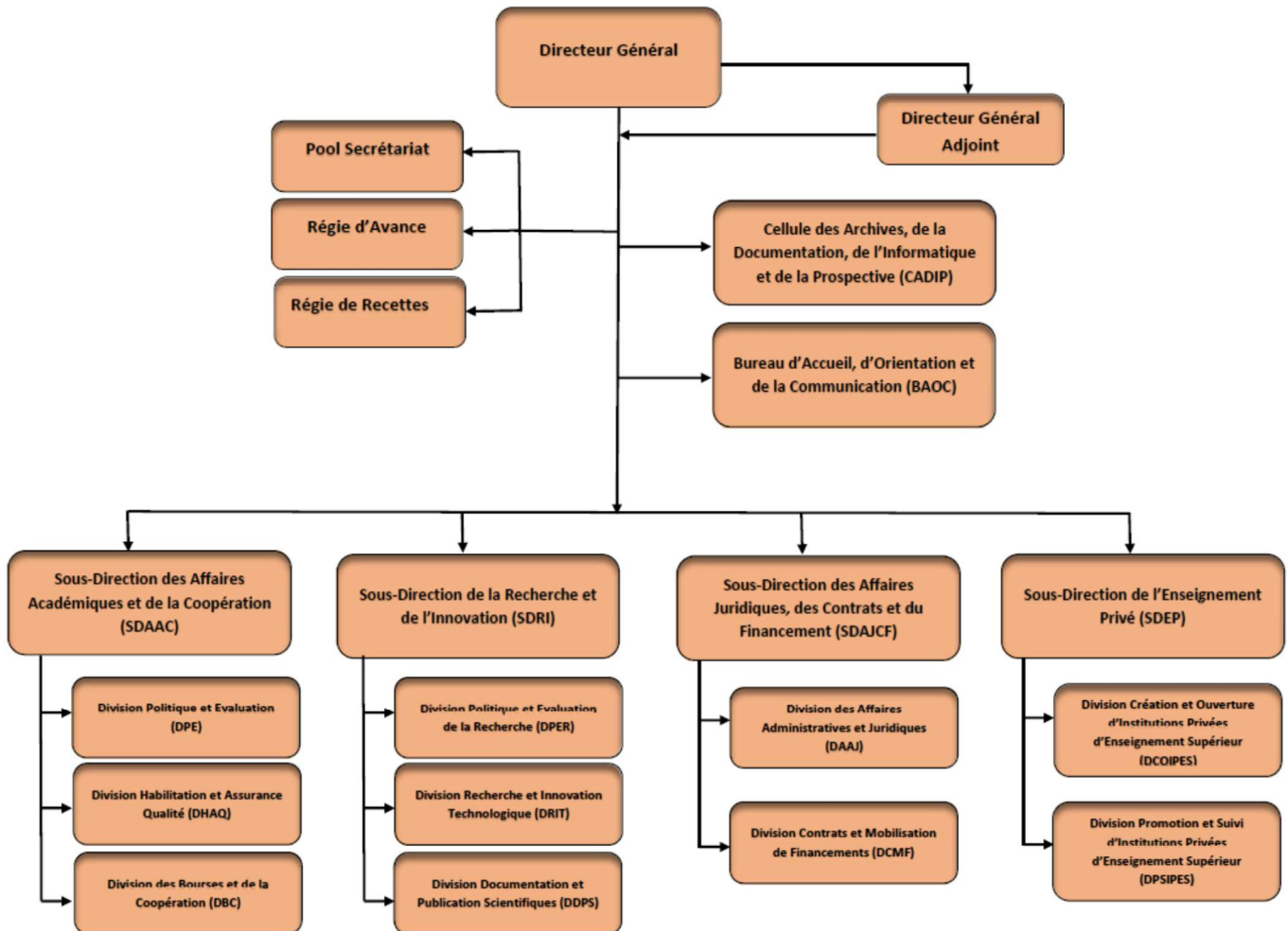
L'année 2021 va marquer une nouvelle étape dans l'histoire de la DGESRS avec son déménagement, au cours du premier semestre, dans son nouveau bâtiment construit, grâce à un financement de la Banque mondiale, sur la colline de Badalabougou, autrement dit la colline du « savoir ». La DGESRS va disposer d'une surface étendue ainsi que d'infrastructures et d'équipements renouvelés.

Dans le même temps, l'amélioration et l'informatisation des procédures sont engagées. L'automatisation du traitement des demandes d'équivalence des diplômes étrangers constitue un exemple prometteur qui sera opérationnalisé au début de l'année 2021.

C'est notamment en innovant que la DGESRS entend contribuer efficacement au développement du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Mali.

Bamako, le 1^{er} février 2021.

Annexe 1 : Organigramme de la DGESRS



Annexe 2 : Liste des sigles et abréviations

AEPE : Association des établissements privés d'enseignement supérieur
AEPS : Association des écoles privées de santé
AMALAN : Académie malienne des langues
AMAQ-SUP : Agence malienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
AMCI : Agence marocaine de coopération internationale (Maroc)
ANEAQ : Agence nationale d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (Maroc)
AUF : Agence universitaire de la Francophonie
CADIP : Cellule des archives, de la documentation, de l'informatique et de la prospective
CAMES : Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur
CENOU : Centre national des œuvres universitaires
CERFITEX : Centre de recherche et de formation pour l'industrie textile
CFP-STAT : Centre de formation et de perfectionnement en statistique
CIAQ : Cellule interne d'assurance qualité
CNE : Commission nationale des équivalences
CNELA : Commission nationale d'établissement des listes d'aptitudes
CNH : Commission nationale d'habilitation
CNRST : Centre national de la recherche scientifique et technologique
CPD : Cellule pour le développement
CTS : Comité technique spécialisé
DGESRS : Direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
ENETP : Ecole normale de l'enseignement technique et professionnel
ENI-ABT : Ecole nationale d'ingénieurs Abderhamane Baba Touré
ENSUP : Ecole normale supérieure
ESJSC : Ecole supérieure de journalisme et des sciences de la communication
HCERES : Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (France)
IER : Institut d'économie rurale
IES : Institution d'enseignement supérieur
IHERI-ABT : Institut des hautes études et de recherches islamiques - Ahmed Baba de Tombouctou
INJS : Institut national de la jeunesse et des sports
INFSS : Institut national de formation en sciences de la santé
INFTS : Institut national de formation des travailleurs sociaux
IPR/IFRA : Institut polytechnique rural de formation et de recherche appliquée
IRD : Institut de recherche pour le développement (France)
IPU : Institut de pédagogie universitaire
ISH : Institut des sciences humaines

IZSEJ : Institut Zayed des sciences économiques et juridiques
MESRS : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
PADES : Programme d'appui au développement de l'enseignement supérieur
PGI : Progiciel de gestion intégrée
SCAC : Service de coopération et d'action culturelle (Ambassade France)
SIGES : Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur
UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine
UGA : Université Grenoble Alpes (France)
ULSHB : Université des lettres et des sciences humaines de Bamako
US : Université de Ségou
USSGB : Université des sciences sociales et de gestion de Bamako
USJPB : Université des sciences juridiques et politiques de Bamako
USTTB : Université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako



Direction Générale
de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique

www.dg-enseignementsup.ml

contact@dg-enseignementsup.ml

Tel : 20 22 10 45

Fax : 20 22 10 44